



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 30 octobre 2013

M. LE GOUVERNEUR CUOMO PRÉSENTE LES AMÉLIORATIONS DU SYSTÈME D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE L'ÉTAT DE NEW YORK PERMETTANT AUX EMPLOYEURS DE RÉDUIRE, À PARTIR DE 2014, LEURS COÛTS DE 26%

Grâce à ces améliorations, les employeurs de l'État de New York pourront faire des économies de 800 millions de dollars l'an prochain et 300 millions chaque année suivante

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a présenté aujourd'hui, une série de mesures dans le cadre du système d'indemnisation des accidents du travail, permettant aux employeurs de réduire leurs coûts de 26 pour cent en 2014, et aux sociétés et aux administrations locales de faire des économies de 300 millions de dollars en dépenses annuelles. Le Business Relief Act diminue la participation des employeurs de 18,8 à 13,8 pour cent, la diminution la plus importante depuis 1998, et offre des économies ponctuelles dans le domaine des indemnisations des accidents du travail à tous les employeurs auto-assurés, et cela pour un montant d'environ 500 millions de dollars.

« Le perfectionnement du système d'indemnisation des accidents du travail permettra aux sociétés actives à travers l'État de faire des économies importantes et leur donnera l'opportunité d'utiliser cet argent supplémentaire pour faire des investissements et créer des emplois dans leurs communautés », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Grâce à une réduction du coût du système d'indemnisation des accidents du travail, nous estimons, pour les employeurs de New York, des économies de 800 millions de dollars en 2013 et de 300 millions de dollars pour chaque année suivante –économies substantielles qui seront immédiatement ressenties par les sociétés, les municipalités et les districts scolaires de tout l'État. Tout en continuant à rendre le gouvernement d'État plus efficace et à prendre des mesures pour faciliter l'activité des sociétés à New York, nous menons également une étude complète du système d'indemnisation des accidents du travail, afin de pouvoir continuer à trouver d'autres moyens de libérer nos employeurs ».

Signée par le Gouverneur, dans le cadre du budget 2013-14, la Business Relief Act permet de réaliser 800 millions de dollars d'économies, en diminuant, de deux façons différentes, le coût de fonctionnement du système d'indemnisation des accidents du travail, également connu sous le terme de participation. Fermer le financement des cas réouverts (Re-Opened Case Fund) permet à tous les

French

employeurs de New York des économies initiales de 300 millions de dollars par an de participation. Ces dernières années, le coût du financement des cas réouverts a augmenté de façon exponentielle, tout en manquant à servir son objectif initial. La fermeture du financement permet également de diminuer les litiges non nécessaires du système d'indemnisation des accidents du travail, une autre économie de coût pour les employeurs.

De plus, la Business Relief Act simplifie un système obsolète, incohérent et trop compliqué, utilisé pour calculer la participation des employeurs. Contrairement à l'ancien système, le nouveau système utilise une même méthodologie pour fixer les cotisations de tous les employeurs. Ainsi, les employeurs devant cotiser dans l'Etat de New York, notamment la plupart des municipalités et des districts scolaires, réaliseront des économies ponctuelles de réserves de 500 millions de dollars.

En plus de ces mesures d'économies, l'Etat a lancé, cette année, deux autres initiatives qui auront un impact positif de longue durée sur le système. Fin juin, New York a commencé à mettre en œuvre les premières phases de communication électronique des blessures, connues sous le nom d'eClaims. Dès mars 2014, les assureurs et les tiers administrateurs soumettront les informations sur les blessures électroniquement et non sur papier. Plus d'informations relatives aux demandes de prestations seront disponibles, les prestations étant payées plus vite et les coûts de friction pour les employeurs étant diminués.

Enfin, le Comité des indemnisations des accidents du travail lance à présent un projet sous le nom de « Réingénierie des processus des sociétés », afin d'évaluer et de repenser le système d'indemnisation des accidents du travail. Cet effort considérable examine le système tel qu'il existe aujourd'hui dans l'Etat, il évalue comment il atteint ses objectifs et recrée un système qui répond plus efficacement aux besoins des employés blessés et des employeurs.

Steven Scotti, Conseiller spécial de la New York Self-Insurers Association a déclaré: « Nous félicitons le Gouverneur et le Comité des indemnisations des accidents du travail de l'Etat d'avoir allégé substantiellement le fardeau des prestations obligatoires porté par les employeurs de l'Etat de New York et de l'avoir fait de façon juste et équitable ».

Heather C. Briccetti, Esq., Présidente et PDG de The Business Council of New York State, a déclaré: « The Business Council apprécie la diminution significative des participations dans le Comité des indemnisations des accidents du travail et la nouvelle méthodologie de participation simplifiée. Cette réalisation d'une partie de l'ensemble de réformes 2013 du Gouverneur est un premier pas important dans les efforts continus pour rendre le système d'indemnisation des accidents du travail de New York plus efficace, moins coûteux et moins une entrave pour la croissance économique de l'Etat. Nous sommes impatients de travailler avec le Comité afin de poursuivre la mise en œuvre des réformes pour fournir des prestations aux employés blessés et renverser la courbe des coûts pour les employeurs de New York. »

Brian Sampson, Directeur général de Unshackle Upstate a déclaré: « Il est impératif que New York continue à trouver des moyens de diminuer les coûts de l'assurance-accident des employés. M. le

Gouverneur Cuomo et son équipe, ainsi que les membres du Comité des indemnisations des accidents du travail, ont travaillé activement avec l'ensemble des sociétés, pour trouver des mesures d'économies importantes, sans avoir un impact sur les prestations accordées aux employés blessés. Les réformes adoptées aujourd'hui ne sont qu'une étape supplémentaire du processus. Nous sommes heureux de poursuivre notre collaboration avec toutes les parties concernées, afin de diminuer le coût de cette assurance obligatoire. »

Mike Durant, Directeur de la National Federation of Independent Business dans l'Etat de New York; a déclaré: « La hausse des coûts des indemnisations des accidents du travail est une préoccupation importante pour les petites entreprises de New York. M. le Gouverneur Cuomo a collaboré avec les sociétés et les dirigeants syndicaux afin d'adopter une réforme sensée et complète. L'annonce, aujourd'hui, de la réduction des coûts est le fruit de cette tâche difficile et nous félicitons l'engagement du Gouverneur à adopter ces mesures nécessaires de diminution des coûts. »

Kathryn Wyld, Présidente et PDG de Partnership for New York City, a déclaré : « Cette réforme et la diminution des coûts associée au système d'indemnisation des accidents du travail de New York envoie un message important aux employeurs concernant l'engagement de l'Etat envers la création d'emploi ».

Kevin Law, PDG de Long Island Association, a déclaré : « la réduction des coûts liés aux indemnisations des accidents du travail est un pas important vers la création d'un climat d'affaires avantageux dans l'Etat de New York, par conséquent nous félicitons le Gouverneur Cuomo pour les réformes réalisées l'année dernière qui étaient encouragées par la LIA et qui pourraient entraîner une réduction des coûts au bénéfice des employeurs, et cela à un taux de plus de 25% et pour une économie de plus de 300 millions de dollars par an. »

L'Etat organisera des webinaires en décembre à l'intention des municipalités et autres employeurs auto-assurés, afin de les éduquer sur le nouveau processus et de faciliter la transition. Pour toute question relative au nouveau processus, veuillez contacter le Comité d'indemnisation des accidents du travail sur le site BusinessReliefAct@wcb.ny.gov.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418